

Belgium-Liège: Market research services
OJ S 219/2020 10/11/2020
Contract notice
Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Liège — travaux — direction des bâtiments communaux

National registration number: 0207.343.933_511694

Postal address: Rue de Namur 2 (3e étage)

Town: Liège

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

E-mail: sylvia.nowik@liege.be

Telephone: +32 42383049

Internet address(es):

Main address: <http://www.liege.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=382037>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=382037>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Li%C3%A8ge+-+BAT-2020-0080%2FSN-F02>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=30957>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Marché de services en sept tranches relatif à une mission complète d'études architecturale, d'ingénierie, de coordination sécurité, de responsable PEB et de suivi de chantier, y compris une mission de géomètre-expert, en vue de la rénovation et de l'extension de l'école du Sart-

Tilman, Rue du Sart-Tilman 390, à 4000 Liège (parcelles cadastrées 904 K + 904 L + 904 M + 904 N + 904 P + 904 T)

Reference number: Liège - BAT-2020-0080/SN-F02_0

II.1.2. Main CPV code

79310000 Market research services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Marché de services en sept tranches relatif à une mission complète d'études architecturale, d'ingénierie, de coordination sécurité, de responsable PEB et de suivi de chantier, y compris une mission de géomètre-expert, en vue de la rénovation et de l'extension de l'école du Sart-Tilman, Rue du Sart-Tilman 390, à 4000 Liège (parcelles cadastrées 904 K + 904 L + 904 M + 904 N + 904 P + 904 T).

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 462 787,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

79310000 Market research services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: École du Sart-Tilman, Rue du Sart-Tilman 390, à 4000 Liège (parcelles cadastrées 904 K + 904 L + 904 M + 904 N + 904 P + 904 T).

II.2.4. Description of the procurement

Marché de services en sept tranches relatif à une mission complète d'études architecturale, d'ingénierie, de coordination sécurité, de responsable PEB et de suivi de chantier, y compris une mission de géomètre-expert, en vue de la rénovation et de l'extension de l'école du Sart-Tilman, Rue du Sart-Tilman 390, à 4000 Liège (parcelles cadastrées 904 K + 904 L + 904 M + 904 N + 904 P + 904 T).

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 462 787,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 345

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5

II.2.10.

Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Conformément à l'article 73 de la loi, lors du dépôt des demandes de participation ou d'offres, selon le cas, les candidats ou soumissionnaires produisent le Document unique de marché européen (DUME) sauf en cas de recours à la procédure négociée sans publication préalable dans les cas visés à l'article 42, paragraphe 1er, 1^o, b), et d), 2^o, 3^o, 4^o, b) et c) de la loi, qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée et qui est acceptée par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat ou soumissionnaire concerné remplit, toutes les conditions suivantes:

- 1) qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations, visées aux articles 67 à 69, qui doit ou peut entraîner l'exclusion des candidats ou de soumissionnaires;
- 2) qu'il répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71;
- 3) que, le cas échéant, il respecte les règles et critères objectifs relatifs à la réduction du nombre de candidats qui ont été établis conformément à l'article 79.

Format électronique du DUME: l'utilisation du DUME électronique est rendue obligatoire à partir du 18.4.2018 par l'AR du 15.4.2018 modifiant plusieurs arrêtés royaux en matière de marchés publics et de concessions et adaptant un seuil dans la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions.

Conformément à l'article 76, paragraphe 1er de l'AR du 18.4.2017 relatif à la passation des marchés publics, le non dépôt du DUME avec la demande de participation ou l'offre constitue une irrégularité substantielle et donc la demande de participation ou l'offre est rejetée.

Recours aux capacités de tiers pour la sélection qualitative:

Conformément à l'article 73, paragraphe 2 de l'AR de passation, lorsque le candidat ou le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités pour sa sélection, le candidat ou le soumissionnaire, selon le cas, répond à la question reprise à la partie II-C, du DUME visé à l'article 38. Il mentionne également pour quelle part du marché il fait appel à cette capacité et quelles autres entités il propose sans sa demande de participation et/ou son offre.

Veillez fournir pour chacune des entités concernées un formulaire DUME distinct contenant les informations demandées.

Groupement d'opérateurs économiques:

En cas de groupement d'opérateurs économiques, y compris s'il s'agit d'une association momentanée, un DUME distinct indiquant les informations requises est remis par chacun des opérateurs économiques participants.

Motifs d'exclusion:

Dans la partie III: répondez aux questions des points A, B, C et D, indiquer les bases de données où le pouvoir adjudicateur peut accéder gratuitement à ces données, le cas échéant, dans un état membre de l'UE:

— B: motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour les soumissionnaires belges indiquer le site web de Télémarch où le pouvoir adjudicateur peut accéder à ces données;

— C: motifs liés à la faillite et situations similaires.

Accès au site du DUME:

— rendez-vous sur le site <https://ec.europa.eu/tools/espd?lang=fr> et choisissez votre langue;

— à la question «Qui êtes-vous?», répondez «Je suis un opérateur économique»;

— à la question «Quelle action souhaitez-vous effectuer?», répondez «Générer réponse»;

— complétez votre pays et cliquez sur suivant;

— parcourez le formulaire et répondez aux questions des parties «Procédure» et «Exclusions»,

— pour la partie «Sélection», à la question «Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D?» répondez par «Oui»;

— après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur «Aperçu» en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format XML et PDF pour être joint à votre offre.

Demande de justificatifs et informations complémentaires:

Le pouvoir adjudicateur peut demander à des candidats et soumissionnaires, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le soumissionnaire apportera la preuve de sa capacité technique, par la fourniture des documents suivants:

— la composition de l'équipe qui sera amenée à remplir les missions visées dans le présent marché, ainsi que la forme juridique de cette structure (société, association momentanée) et l'identification de l'architecte désigné comme responsable opérationnel pour la réalisation de la présente mission; et l'indication de la part de marché que le soumissionnaire entend sous-traiter (voir déclaration sur l'honneur).

L'équipe doit au minimum être composée des spécialistes repris ci-après:

— une personne inscrite au tableau de l'Ordre des architectes (articles 1, 4 à 12 de la loi du 20.2.1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte);

— un ingénieur pour les études de stabilité;

— un ingénieur pour les études de techniques spéciales;

— un coordinateur sécurité;

— un responsable PEB;

— un expert-géomètre.

Les documents suivants devront être annexés à cette note:

— pour la personne inscrite au tableau de l'Ordre des architectes:

— une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes de la province d'où il émane ou, pour les ressortissants des états membres de l'UE ou d'un autre état partie à

l'accord de l'EEE, une attestation sur l'honneur d'exercer la profession d'architecte à l'étranger

et de procéder à une déclaration préalable de prestations auprès du conseil national de l'Ordre des architectes (respect de la loi du 20.2.1939 sur la protection du titre d'architecte et respect de la loi du 26.6.1963 créant un Ordre des architectes);

— pour l'ingénieur chargé des études de stabilité:

— la copie du titre d'études de la personne physique en charge de la mission attestant de sa qualité d'ingénieur civil en construction ou d'ingénieur civil architecte. La personne physique en charge de la mission devra posséder un titre lors de l'exercice de celle-ci pouvant engager l'ingénieur conseil ou le bureau d'ingénieurs conseil soumissionnaire;

— pour l'ingénieur chargé des études de techniques spéciales:

— la copie du titre d'études de la personne physique en charge de la mission attestant de sa qualité d'ingénieur civil en électromécanique ou en électricité ou d'ingénieur civil des constructions ou d'ingénieur industriel et/ou possession du grade de master en sciences de l'ingénieur industriel avec pour option construction, électromécanique ou électricité. La personne physique en charge de la mission devra posséder un titre lors de l'exercice de celle-ci pouvant engager l'ingénieur conseil ou le bureau d'ingénieurs conseil soumissionnaire;

— pour le coordinateur sécurité:

— l'identité et les coordonnées complètes;

— le diplôme agréé de formation complémentaire de niveau 1 ou 2, visé à l'arrêté royal du 10.8.1978 déterminant la formation complémentaire imposée aux chefs des services de SHEL (Sécurité, hygiène, et embellissement des lieux de travail) et à leurs adjoints ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;

— le diplôme agréé de formation complémentaire en matière de coordination de sécurité et de santé pour coordinateur de niveau A ou B, telle que prévue dans l'arrêté royal du 25.1.2001 ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;

— une attestation sur l'honneur signée par cette personne selon laquelle elle dispose d'une connaissance suffisante de la réglementation et des techniques en matière de bien-être sur les chantiers temporaires et mobiles dans le cadre des travaux de bâtiments;

— pour le responsable PEB:

— l'identité et les coordonnées complètes;

— la copie de la notification d'agrément pour l'exercice de la mission de «responsable PEB 2015», conformément aux décret du 28.11.2013 et l'arrêté du gouvernement wallon du 15.5.2014 relatifs à la performance énergétique des bâtiments entrés en vigueur le 1.5.2015 ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;

— pour l'expert-géomètre:

— l'identité et les coordonnées complètes;

— la preuve de son inscription au tableau des titulaires du Conseil fédéral des géomètres-experts conformément à la loi du 11.5.2003 ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;

Ce critère de sélection sera coté sur 30 points (5 points pour chacun des membres de l'équipe).

Les références respectives pour les membres de l'équipe suivante:

— pour l'architecte, présenter de manière plus détaillée deux références (projet ou réalisation, dont au moins une aura fait l'objet d'une réception provisoire) exécutées au cours des trois dernières années (2019, 2018 et 2017), que le candidat considère comme étant les plus proches de la présente mission uniquement à l'aide des documents suivants (même en cas d'association momentanée d'architectes, maximum deux références), ce sous-critère de sélection sera coté sur 30 points.

Chacune des deux références sur 15 points:

a) une page A4 expliquant pourquoi avoir choisi de présenter ces deux références;

- b) pour chacune de ces deux références, des photos et/ou dessins (maximum quatre pages A4 par référence) permettant de juger la qualité architecturale des références présentées;
- c) une brève présentation (maximum une page A4) résumant le parti architectural, urbanistique et les solutions techniques originales;
- d) pour chacune des références, maximum une page A4 précisant le rôle du candidat dans la réalisation des projets cités en référence;
- e) pour les projets réalisés, un certificat de bonne exécution émanant du maître de l'ouvrage sera joint.

Ces certificats indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

S'il s'agit de travaux pour le compte d'autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente; s'il s'agit de travaux pour le compte de personnes privées les prestations sont certifiées par celles-ci. Le cas échéant, ces certificats seront transmis directement au pouvoir adjudicateur par l'autorité compétente. Des procès-verbaux de réception provisoire ne sont pas considérés comme des certificats de bonne exécution.

Chaque référence devra porter sur une mission relative à des travaux d'un montant minimal de 400 000,00 EUR HTVA;

— pour l'ingénieur chargé des études de stabilité, fournir la preuve de la bonne exécution au cours de ces trois dernières années (2019, 2018 et 2017) d'au moins deux services similaires (par services similaires, on entend la construction ou la rénovation de bâtiments tertiaires d'ampleur similaire à celui de la présente mission) prouvant sa connaissance et sa maîtrise de tels projets. Au moins une des deux références devra avoir fait l'objet d'une réception provisoire. En ce qui concerne le certificat de bonne exécution, les précisions reprises au point «e» ci-dessus sont entièrement d'application. Ce sous-critère de sélection sera coté sur 20 points (chacune des deux références sera coté sur 10 points).

Chaque référence devra porter sur des travaux d'un montant minimal de 400 000,00 EUR HTVA. Les candidats devront préciser le montant spécifique aux travaux de stabilité;

— pour l'ingénieur chargé des études de techniques spéciales, fournir la preuve de la bonne exécution au cours de ces trois dernières années (2019, 2018 et 2017) d'au moins deux services similaires (par services similaires, on entend la construction ou la rénovation de bâtiments tertiaires d'ampleur similaire à celui de la présente mission) prouvant sa connaissance et sa maîtrise de tels projets.

Au moins une des deux références devra avoir fait l'objet d'une réception provisoire. En ce qui concerne le certificat de bonne exécution, les précisions reprises au point «e» ci-dessus sont entièrement d'application. Ce sous-critère de sélection sera coté sur 20 points (chacune des deux références sera coté sur 10 points).

Chaque référence devra porter sur des travaux d'un montant minimal de 400 000,00 EUR HTVA. Les candidats devront préciser le montant spécifique aux travaux de stabilité de techniques spéciales.

Pour être sélectionnés, les candidats devront obtenir un minimum de 60 % des points pour l'ensemble des critères de sélection qualitative de la capacité technique.

Toutefois, si le nombre de candidats devait être supérieur à cinq, seuls les cinq candidats les mieux classés seront sélectionnés.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le soumissionnaire apportera la preuve de sa capacité technique, par la fourniture des documents suivants:

— la composition de l'équipe qui sera amenée à remplir les missions visées dans le présent marché, ainsi que la forme juridique de cette structure (société, association momentanée) et l'identification de l'architecte désigné comme responsable opérationnel pour la réalisation de la

présente mission; et l'indication de la part de marché que le soumissionnaire entend soustraiter (voir déclaration sur l'honneur).

L'équipe doit au minimum être composée des spécialistes repris ci-après:

- une personne inscrite au tableau de l'Ordre des architectes (articles 1, 4 à 12 de la loi du 20.2.1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte);
- un ingénieur pour les études de stabilité;
- un ingénieur pour les études de techniques spéciales;
- un coordinateur sécurité;
- un responsable PEB;
- un expert-géomètre.

Les documents suivants devront être annexés à cette note:

- pour la personne inscrite au tableau de l'Ordre des architectes:
 - une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes de la province d'où il émane ou, pour les ressortissants des états membres de l'UE ou d'un autre état partie à l'accord de l'EEE, une attestation sur l'honneur d'exercer la profession d'architecte à l'étranger et de procéder à une déclaration préalable de prestations auprès du conseil national de l'Ordre des architectes (respect de la loi du 20.2.1939 sur la protection du titre d'architecte et respect de la loi du 26.6.1963 créant un Ordre des architectes);
- pour l'ingénieur chargé des études de stabilité:
 - la copie du titre d'études de la personne physique en charge de la mission attestant de sa qualité d'ingénieur civil en construction ou d'ingénieur civil architecte. La personne physique en charge de la mission devra posséder un titre lors de l'exercice de celle-ci pouvant engager l'ingénieur conseil ou le bureau d'ingénieurs conseil soumissionnaire;
- pour l'ingénieur chargé des études de techniques spéciales:
 - la copie du titre d'études de la personne physique en charge de la mission attestant de sa qualité d'ingénieur civil en électromécanique ou en électricité ou d'ingénieur civil des constructions ou d'ingénieur industriel et/ou possession du grade de master en sciences de l'ingénieur industriel avec pour option construction, électromécanique ou électricité. La personne physique en charge de la mission devra posséder un titre lors de l'exercice de celle-ci pouvant engager l'ingénieur conseil ou le bureau d'ingénieurs conseil soumissionnaire;
- pour le coordinateur sécurité:
 - l'identité et les coordonnées complètes;
 - le diplôme agréé de formation complémentaire de niveau 1 ou 2, visé à l'arrêté royal du 10.8.1978 déterminant la formation complémentaire imposée aux chefs des services de SHEL (Sécurité, hygiène, et embellissement des lieux de travail) et à leurs adjoints ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;
 - le diplôme agréé de formation complémentaire en matière de coordination de sécurité et de santé pour coordinateur de niveau A ou B, telle que prévue dans l'arrêté royal du 25.1.2001 ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;
 - une attestation sur l'honneur signée par cette personne selon laquelle elle dispose d'une connaissance suffisante de la réglementation et des techniques en matière de bien-être sur les chantiers temporaires et mobiles dans le cadre des travaux de bâtiments;
- pour le responsable PEB:
 - l'identité et les coordonnées complètes;
 - la copie de la notification d'agrément pour l'exercice de la mission de «responsable PEB 2015», conformément aux décret du 28.11.2013 et l'arrêté du gouvernement wallon du 15.5.2014 relatifs à la performance énergétique des bâtiments entrés en vigueur le 1.5.2015 ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;
- pour l'expert-géomètre:
 - l'identité et les coordonnées complètes;

— la preuve de son inscription au tableau des titulaires du Conseil fédéral des géomètres-experts conformément à la loi du 11.5.2003 ou équivalent pour les ressortissants des états membres de l'UE;

Ce critère de sélection sera coté sur 30 points (5 points pour chacun des membres de l'équipe).

Les références respectives pour les membres de l'équipe suivante:

— pour l'architecte, présenter de manière plus détaillée deux références (projet ou réalisation, dont au moins une aura fait l'objet d'une réception provisoire) exécutées au cours des trois dernières années (2019, 2018 et 2017), que le candidat considère comme étant les plus proches de la présente mission uniquement à l'aide des documents suivants (même en cas d'association momentanée d'architectes, maximum deux références), ce sous-critère de sélection sera coté sur 30 points.

Chacune des deux références sur 15 points:

- a) une page A4 expliquant pourquoi avoir choisi de présenter ces deux références;
- b) pour chacune de ces deux références, des photos et/ou dessins (maximum quatre pages A4 par référence) permettant de juger la qualité architecturale des références présentées;
- c) une brève présentation (maximum une page A4) résumant le parti architectural, urbanistique et les solutions techniques originales;
- d) pour chacune des références, maximum une page A4 précisant le rôle du candidat dans la réalisation des projets cités en référence;
- e) pour les projets réalisés, un certificat de bonne exécution émanant du maître de l'ouvrage sera joint.

Ces certificats indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

S'il s'agit de travaux pour le compte d'autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente; s'il s'agit de travaux pour le compte de personnes privées les prestations sont certifiées par celles-ci. Le cas échéant, ces certificats seront transmis directement au pouvoir adjudicateur par l'autorité compétente. Des procès-verbaux de réception provisoire ne sont pas considérés comme des certificats de bonne exécution.

Chaque référence devra porter sur une mission relative à des travaux d'un montant minimal de 400 000,00 EUR HTVA;

— pour l'ingénieur chargé des études de stabilité, fournir la preuve de la bonne exécution au cours de ces trois dernières années (2019, 2018 et 2017) d'au moins deux services similaires (par services similaires, on entend la construction ou la rénovation de bâtiments tertiaires d'ampleur similaire à celui de la présente mission) prouvant sa connaissance et sa maîtrise de tels projets. Au moins une des deux références devra avoir fait l'objet d'une réception provisoire. En ce qui concerne le certificat de bonne exécution, les précisions reprises au point «e» ci-dessus sont entièrement d'application. Ce sous-critère de sélection sera coté sur 20 points (chacune des deux références sera coté sur 10 points).

Chaque référence devra porter sur des travaux d'un montant minimal de 400 000,00 EUR HTVA. Les candidats devront préciser le montant spécifique aux travaux de stabilité;

— pour l'ingénieur chargé des études de techniques spéciales, fournir la preuve de la bonne exécution au cours de ces trois dernières années (2019, 2018 et 2017) d'au moins deux services similaires (par services similaires, on entend la construction ou la rénovation de bâtiments tertiaires d'ampleur similaire à celui de la présente mission) prouvant sa connaissance et sa maîtrise de tels projets.

Au moins une des deux références devra avoir fait l'objet d'une réception provisoire. En ce qui concerne le certificat de bonne exécution, les précisions reprises au point «e» ci-dessus sont entièrement d'application. Ce sous-critère de sélection sera coté sur 20 points (chacune des deux références sera coté sur 10 points).

Chaque référence devra porter sur des travaux d'un montant minimal de 400 000,00 EUR HTVA. Les candidats devront préciser le montant spécifique aux travaux de stabilité de techniques spéciales.

Pour être sélectionnés, les candidats devront obtenir un minimum de 60 % des points pour l'ensemble des critères de sélection qualitative de la capacité technique.

Toutefois, si le nombre de candidats devait être supérieur à cinq, seuls les cinq candidats les mieux classés seront sélectionnés.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 07/12/2020 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Utilisation du forum:

Toute question ou demande de précision devra être formulée via le forum disponible sur la plate-forme e-Procurement <https://enot.publicprocurement.be/>

Toute demande formulée via un autre biais ne sera pas traitée.

Délai de validité:

Les soumissionnaires restent engagés pour chacune des sept tranches dès lors que la notification de la 1^{re} tranche est opérée par le pouvoir adjudicateur avant l'expiration d'un délai de 250 jours calendrier à compter de la date limite de réception des candidatures.

Dépôt des candidatures:

L'utilisation de moyens électroniques pour l'établissement et l'introduction des candidatures est obligatoire.

Les candidatures doivent parvenir avant la date et l'heure fixée dans l'avis de marché.

Elles sont acceptées pour autant qu'elles soient réceptionnées avant la date et l'heure limite d'introduction fixée dans l'avis de marché. La candidature qui parviendrait à l'heure fixée ou après celle-ci sera donc considérée comme tardive.

Les candidatures sont introduites électroniquement via l'application e-Tendering accessible sur internet à l'adresse suivante <https://eten.publicprocurement.be/>

Les candidatures (et, le cas échéant, les documents annexes) devront être signées de manière électronique dans les conditions du chapitre de l'article 14 paragraphe 7 de la loi du 15.6.2016 et du chapitre 7 du titre 1 de l'arrêté royal du 18.4.2017 relatif à la passation des marchés publics.

Attention, il s'agit ici et en réponse au présent avis de marché, pour tout opérateur économique de soumettre une demande de participation.

Visite des lieux obligatoire:

Deux visites des lieux auront lieu le 12.11.2020 (10H00) et le 16.11.2020 (10H00).

Les visites seront uniquement organisées sur base de rendez-vous fixés préalablement.

NB: dans le but de respecter les mesures sanitaires liées au COVID-19, pour effectuer la visite obligatoire, les soumissionnaires sont tenus de prendre RDV par tél. avec Mme Cécile Delatte au n° +33 497530073 et/ou +33 42383183 (cecile.delatte@liege.be)

Afin de se voir attribuer une heure de passage.

Le jour de la visite, toutes les mesures sanitaires (distance physique de sécurité...) devront être prises et respectées.

Chaque représentant de soumissionnaire devra être équipé de ses propres moyens de protection individuels (gants, masque buccal...).

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

05/11/2020